



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2024_039

Objet : Délégation de signature donnée à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services d'Annemasse les Voirons Agglomération - Service Cohésion sociale

Le Président de la Communauté d'Agglomération, ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION, dite ANNEMASSE AGGLO, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et allègement des procédures,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant la vacance du poste de responsable du service Cohésion Sociale -fonctions exercées jusqu'alors par Madame Brigitte HAUSER,

Considérant les fonctions de Directeur Général Adjoint des Services exercées par Monsieur Renaud MOISSON, concerné par les dispositions du présent arrêté,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant notamment de la gestion du service de la Cohésion Sociale, les documents énumérés ci-après :

- 1.1 Pour les demandes de subventions à instruire par le service : courrier d'accusé de réception, d'instruction et de demande de pièces complémentaires,
- 1.2 Courriers d'échange d'informations à des partenaires institutionnels ou associatifs dans le cadre de l'instruction de dossiers nominatifs de personnes suivies dans le cadre des pôles AGHS (Autonomie Gérontologie Handicap et Santé), DSUPV (Développement Social Urbain Politique de la Ville), HPPS (Hébergement Précarité Populations Sédentarisées - Solidarités) et PSAD (Prévention Sécurité Accès au Droit Médiation).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud MOISSON, délégation de signature est donnée, pour tous les points listés à l'article 1 ci-dessus, à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services ou Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services.

Article 3 : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Annemasse - les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID: 074-200011773-20240905-AG_2024_039-AR

510

d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, sous réserve de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le
Le Président
Gabriel DOUBLET

Notification aux intéressé(e)s :

Renaud MOISSON
Le :
Signature :

Aline BERTHET
Le :
Signature :

Gilles RAVINET
Le :
Signature :